

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2007
Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 38/149-07
Séance du 19 DEC 2006

CONVENTION relative aux modalités d'intervention en période hivernale sur les routes départementales limitrophes des départements du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les termes de la convention relative à la mise en œuvre des opérations de salage et de déneigement sur les 18 routes départementales limitrophes du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin dont le projet est annexé au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions